

ISO/IEC 42001:2023

Certification du Système de Management de l' Intelligence Artificielle (IA)

Dans le paysage actuel, les technologies de l'IA évoluent rapidement et s'intègrent à divers processus d'entreprise. Toutefois, l'absence de pratiques normalisées a suscité des inquiétudes quant à l'utilisation éthique, la sécurité et la fiabilité des applications comportant de l'IA. Publiée le 18 décembre 2023 et en ligne avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, l'ISO/IEC 42001 aide les organisations et la société à tirer le meilleur parti de l'IA, tout en garantissant aux parties prenantes que les applications qui l'utilisent sont développées et utilisées de manière responsable.

POUR QUI ?

Un SMIA (système de management de l'intelligence artificielle) peut s'appliquer à toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité industrie ou service, dans le cadre de la gestion quotidienne de l'IA appliquée aux informations que l'organisation traite, stocke ou transmet. Cette norme s'adresse à tout organisme qui développe, met en œuvre ou utilise des technologies d'IA. Les grandes entreprises comme les petites et moyennes peuvent bénéficier de l'adoption de l'ISO/IEC 42001:2023, car elle fournit des lignes directrices évolutives adaptées à différentes tailles d'organisation et à différents niveaux de maturité en matière d'IA.

L'ISO/IEC 42001 (Systèmes de management de l'intelligence artificielle) est la première norme internationale de système de management de l'intelligence artificielle, applicable à tous les types d'entreprises, quel que soit leur secteur d'activité industrie ou service.

L'ISO/IEC 42001 spécifie les exigences relatives à l'établissement, à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration continue d'un système de management de l'intelligence artificielle (SMIA), de l'évaluation des risques à la gestion efficace des risques associés à l'IA. Elle est également conçue pour garantir que leurs applications utilisant l'IA sont développées et utilisées de manière éthique, conforme et responsable.

POURQUOI METTRE EN ŒUVRE UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

- ▶ Pour établir la confiance dans l'utilisation de l'IA, tant en interne qu'en externe, en appliquant des principes de gestion efficaces dans l'ensemble de l'organisation.
- ▶ Pour mettre en œuvre une approche structurée pour améliorer continuellement les processus et savoir où concentrer les efforts.
- ▶ Pour gérer les risques et les opportunités liés à l'IA
- ▶ Pour développer et exploiter les applications utilisant l'IA de manière transparente afin de favoriser la confiance entre les parties prenantes et d'améliorer la réputation du marché.
- ▶ Pour avoir une approche structurée pour atteindre la conformité aux réglementations existantes et à venir en matière d'IA afin d'éviter les sanctions légales et de respecter les normes du secteur.
- ▶ Pour mettre en place une gouvernance solide de l'IA au service de la conformité aux normes juridiques et réglementaires.



PROCESS DE CERTIFICATION

ETAPES DU PROCESSUS D'AUDIT

Optionnel: Audit à blanc (ou pré-audit)

Nous pouvons vous proposer un audit à blanc pour votre système de management avant le début du processus de certification initiale.

Audit d'étape 1

Audit de votre système documentaire pour vérifier sa conformité par rapport aux exigences du référentiel de certification, et définir les modalités d'organisation de l'audit d'étape 2.

Audit d'étape 2

Nous auditions votre système de management pour vérifier que votre politique, vos objectifs et vos cibles ont bien été communiqués, et que la dynamique d'amélioration continue fonctionne.

La certification est ensuite octroyée après validation d'éventuelles non-conformités résolues.

Audit de surveillance

Une fois que vous avez obtenu votre certification, nous procédons à des audits réguliers de votre système de management afin d'assurer son maintien et sa conformité aux objectifs de votre organisation et aux attentes de vos clients.

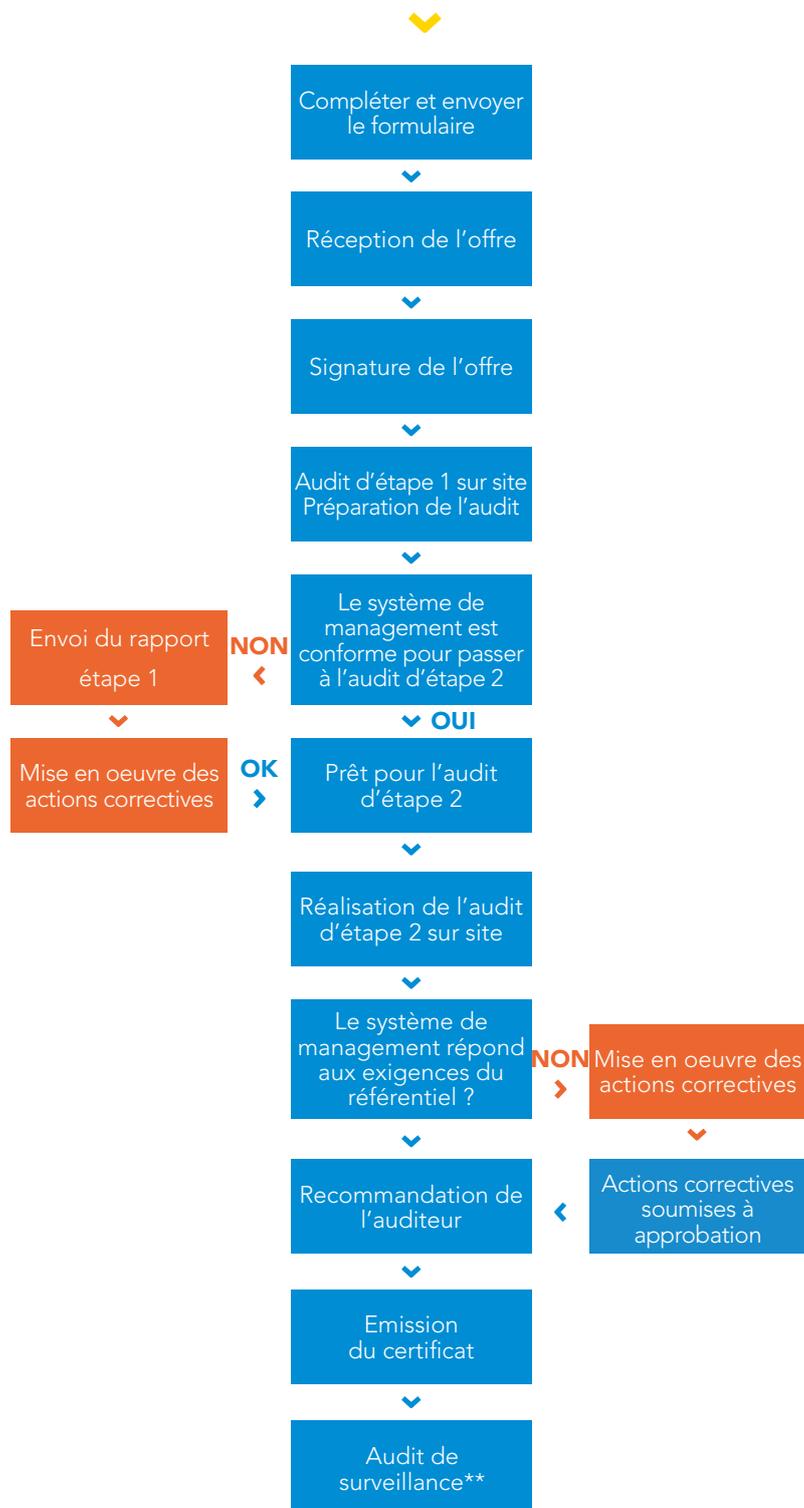
Audit de renouvellement

Le certificat est valable pendant 3 ans. L'audit de renouvellement est réalisé avant l'échéance de votre certificat.

*Non-contractuel

** La surveillance en cours est établie par le contrat signé.

ETAPES ADMINISTRATIVES



CONTACT

certification.france@socotec.com